

# Cahier des charges Pots

**LOCAVERRE**  
CONSIGNES DE BOUTEILLES EN DRÔME/ARDECHE

*un projet sérieux,  
moderne et humain.*

*Ma bouteille  
s'appelle*  
**REVIENS !**

*... et oui ...*

# 1- Objet et domaine d'application

Ce cahier des charges de l'expérimentation a pour objectif de définir les principales spécifications commerciales et techniques du lavage des contenants en verre en vue de leur réutilisation, ainsi que les règles et obligations auxquelles sont assujettis le fournisseur (Locaverre) et l'utilisateur (le producteur).

Ce cahier des charges doit permettre notamment de normaliser la qualité des pots lavés et déterminer les spécificités et le niveau de qualité acceptable de chaque lot.

## 2- Présentation des parties

| <u>Producteur</u>                                                                                                                                | <u>Locaverre</u>                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Nom :</b><br><br>Adresse :<br>Tel :<br>Mail :<br>Contact commercial :<br>Contact qualité :<br><br>Quantité estimé :<br>Format de bouteilles : | Locaverre – Ma bouteille s'appelle Reviens<br><br>ZA des gouvernaux 2<br>26120 Chabeuil<br>SIRET 83514938600012<br><br>Contact commercial : Benjamin Cordonnier<br>Tel : 06.50.96.62.11<br>Mail : <a href="mailto:commercial@ma-bouteille.org">commercial@ma-bouteille.org</a> |

# 3- Dispositions générales

Le fournisseur s'engage :

1. Tester gratuitement le lavage des contenants du producteur afin de déterminer si les contenants sont lavables ou pas (notamment sur la résistance de l'étiquette).
2. A procéder à des tests laboratoires pour certifier de la qualité du lavage via un prestataire externe 2 à 3 fois / an (La Drôme Laboratoire).
3. A laver à partir de 1000 pots du même format.
4. A conditionner les contenants en caisses consignées filmées.
5. A livrer le client quand la commande équivaut à 2 palettes (soit 1000 pots), aux conditions définies au paragraphe 4.
6. A communiquer sur l'engagement du producteur : sur son site Internet, auprès des magasins partenaires, sur les réseaux sociaux et lors de tout évènement mettant en valeur le projet.

Le client s'engage :

1. A adhérer à l'association Locaverre pour un montant de 10 euros TTC.
2. A faire tester le lavage de ses contenants.
3. A collecter ses contenants sales pour lavage triés selon le format.
4. A communiquer sur le réemploi des contenants auprès de ses clients.
5. A utiliser les étiquettes adaptées : Le producteur appose sur l'étiquette le logo « consigne », pour indiquer aux consommateurs que le contenant est réemployable (joint à ce kit). Pour les producteurs désireux d'intégrer au plus vite Ma bouteille s'appelle Reviens, un sticker à apposer sur les étiquettes est également disponible. Les étiquettes adhésives doivent impérativement utiliser des adhésifs (se rapprocher de son imprimeur habituel qui connaîtra ces références).
  - **UPM Raflatac: réf RP30W**
  - **FASSON: réf WLA**
6. A prendre en charge la collecte et la livraison des contenants ou à faire appel au partenariat commercial noué entre Locaverre et son prestataire transport.

# 4- Spécifications commerciales

## 4.1- Livraison

Toute commande devra faire l'objet d'une confirmation écrite.

Le fournisseur s'engage à fournir la quantité apportée par le producteur sous un délai maximum de 15 jours. Locaverre se laisse la possibilité de refuser certains lots de contenants abîmés. La livraison sera effectuée par un prestataire transport à la charge du client.

Locaverre vous recommande (choix du prestataire en cours).

Pour les livraisons équivalentes à 2 palettes, Locaverre peut effectuer la livraison.

## **4.2- Conditionnement**

Les pots seront conditionnés en caisses consignées filmées avec un seul type de pots par lot avec un numéro de lot et une quantité de contenants inscrite.

## **5- Spécifications techniques**

### **5.1- Définition du produit**

Lavage intérieur et extérieur des pots avec produit de lavage.

- Aspersions internes et externes (85 degré)
- Rinçage interne et externe
- Séchage par lames d'air

### **5.2- Contrôle qualité**

- Contrôle Bactériologique

Un contrôle bactériologique effectué par un laboratoire externe sera réalisé 2 fois par an, afin de prévenir une contamination microbienne ou bactériologique.

### **5.3- Gestion des non-conformités**

En cas de non-conformité du produit aux spécifications définies dans le cahier des charges, le client devra disposer d'un interlocuteur compétent chez le fournisseur, selon la nature de la non-conformité. Le fournisseur s'engage à donner suite, dans les meilleurs délais, à une réclamation client.

Dans tous les cas, le client préviendra le fournisseur et décidera avec le fournisseur parmi les possibilités suivantes :

- non livraison ou retour au fournisseur qui prendra en charge les frais liés au remplacement de la marchandise dans les plus brefs délais,
- tri à la charge du fournisseur,
- déclassement du produit,
- acceptation du lot par dérogation.

## **6- Expérimentation**

Ce cahier des charges relatif à l'expérimentation Ma bouteille s'appelle Reviens est susceptible d'évoluer lors du déroulement du projet, en fonction des résultats techniques, économiques, organisationnels.

## **7- Validation**

Ce cahier des charges est mis en application pour un an à compter de la date de signature et sera renouvelé par une tacite reconduction. Les modifications éventuelles seront discutées sur propositions de l'une des parties pour tenir compte des évolutions commerciales ou

techniques. Le cahier des charges pourra être modifié sous forme d'avenants datés et visés par les deux parties.

Ce cahier des charges, ainsi que ses annexes, sont considérés par le fournisseur et le client comme strictement confidentiels et ne pourront être communiqués à des tiers, sans l'accord écrit des deux parties.

Il est édité en deux exemplaires et sera conservé par les deux parties après validation et signature.

| <b>Producteur</b> | <b>Locaverre</b>  |
|-------------------|-------------------|
| Date :            | Date :            |
| Signataire :      | Signataire :<br>: |